

VILLE DE
PROVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 26 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, M. BENECH, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme ENAMA, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. MARCHAND Mme CAMUSET, conseillère municipale, par M. PERRINO M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PATRON Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme MARTIN Mme HOTIN-LETANG, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX Mme MORIN, conseillère municipale, par Mme CANAPI
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme ENAMA

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 19.04.2024	

---oooOooo---

N° 2024.23

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A UNE ASSOCIATION SPORTIVE
DANS LE CADRE DU « SOUTIEN AUX ACTIVITES ASSOCIATIVES »
(Association LAJOZ RACING TEAM)

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Vu la demande présentée par l'association « **LAJOZ RACING TEAM** » afin de pérenniser ses activités et en vue des prochaines compétitions nationales.
- Considérant que cette association sollicite une aide financière de la Ville pour l'accompagner dans son organisation et assurer la continuité de ses activités.
- Il est proposé une aide à hauteur de **300 €** pour la participation aux frais liés à ses actions.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

⇒ d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

LAJOZ RACING TEAM	300 €
Soit un montant total de	300 €

⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 65748/321 du budget 2024.

⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 02.05.2024 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 02.05.2024



Olivier Lavenka
O. LAVENKA